



Conseil Economique  
et Social

Distr.  
LIMITEE

E/CN.4/Sub.2/1997/L.10  
28 août 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la lutte contre  
les mesures discriminatoires et  
de la protection des minorités  
Quarante-neuvième session  
Point 13 c) de l'ordre du jour

QUESTIONS FINALES : ADOPTION DU RAPPORT  
SUR LA QUARANTE-NEUVIEME SESSION

Projet de rapport de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures  
discriminatoires et de la protection des minorités  
sur sa quarante-neuvième session

Rapporteur : M. Marc Bossuyt

## TABLE DES MATIERES \*

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
XIII. EXAMEN DES FAITS NOUVEAUX INTERVENUS DANS LES DOMAINES DONT LA SOUS-COMMISSION S'EST DEJA OCCUPEE OU POURRAIT S'OCCUPER :		
a) CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE L'ADOPTION DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME;		
b) EXAMEN DES FAITS NOUVEAUX EN RAPPORT AVEC DES RECOMMANDATIONS ET DES DECISIONS CONCERNANT, NOTAMMENT :		
i) LA PROMOTION, LA PROTECTION ET LE RETABLISSEMENT DES DROITS DE L'HOMME AUX NIVEAUX NATIONAL, REGIONAL ET INTERNATIONAL;		
ii) L'ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES D'INTOLERANCE ET DE DISCRIMINATION FONDEES SUR LA RELIGION OU LA CONVICTION;		
iii) L'ACTION VISANT A ENCOURAGER L'ACCEPTATION UNIVERSELLE DES INSTRUMENTS RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME;		
c) EXAMEN DES QUESTIONS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'ETUDES MAIS QUE LA SOUS-COMMISSION AVAIT DECIDE D'EXAMINER :		
i) INCIDENCES DES ACTIVITES HUMANITAIRES SUR LA JOUISSANCE DES DROITS DE L'HOMME;		
ii) TERRORISME ET DROITS DE L'HOMME;		
iii) LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES, CONDITION ESSENTIELLE DE LA JOUISSANCE DES DROITS DE L'HOMME, PAR-DESSUS TOUT DU DROIT A LA VIE;		
d) AUTRES FAITS NOUVEAUX :		
i) CONSEQUENCES NEFASTES DU TRANSFERT D'ARMES ET DU TRAFIC ILLICITE D'ARMES POUR LA JOUISSANCE DES DROITS DE L'HOMME;		
ii) PRIVATION ARBITRAIRE DE LA NATIONALITE		

---

\*Le document E/CN.4/Sub.2/1997/L.10 et ses additifs contiennent les projets de chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision de la Commission des droits de l'homme et les autres questions intéressant la Commission, figurent dans le document E/CN.4/Sub.2/1997/L.11 et ses additifs.

1. La Sous-Commission des droits de l'homme a examiné le point 11 de l'ordre du jour de sa 33ème à sa 37ème séance, les 27 et 28 août 1997.
2. Pour la liste des documents publiés au titre de ce point de l'ordre du jour, voir l'annexe ... au présent rapport.
3. A sa 33ème séance, le 27 août 1997, Mme Koufa a introduit son document de travail sur la question du terrorisme et des droits de l'homme (E/CN.4/Sub.2/1997/28).
4. Dans le cadre du débat général sur ce point, des déclarations ont été faites par les membres de la Sous-Commission indiqués ci-après :  
M. Alfonso Martínez (33ème), Mme Attah (33ème), M. Bossuyt (33ème), M. Diaz Uribe (34ème), M. Eide (33ème), M. El-Hajjé (34ème), M. Fan Guoxiang (33ème), M. Fix Zamudio (33ème), M. Joinet (34ème), M. Khalil (33ème), M. Lindgren Alves (33ème), M. Maxim (33ème), M. Mehedi (34ème), M. Park (34ème), M. Yimer (33ème), Mme Warzazi (34ème), M. Weissbrodt (34ème).
5. La Sous-Commission a entendu les déclarations faites par les observateurs du Comité international de la Croix-Rouge (33ème) et UNAIDS (34ème).
6. La Sous-Commission a également entendu les déclarations de représentants des organisations non gouvernementales ci-après : Agence des cités unies pour la coopération Nord-Sud (34ème), American Association of Jurists (35ème), Association internationale pour la défense de la liberté religieuse (34ème), Association pour l'éducation d'un point de vue mondial (34ème), Christian Solidarity International (34ème), Commission africaine des promoteurs de la santé et des droits de l'homme (34ème), Communauté internationale baha'i (34ème), Communauté mondiale de vie chrétienne (34ème), Congrès juif mondial (34ème), Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (34ème), Fédération mondiale pour la santé mentale (34ème), France-Libertés - Fondation Danielle Mitterrand (34ème), Franciscain International (34ème), Fraternité Notre Dame, Inc. (34ème), Himalayan Research and Cultural Foundation (34ème), International Association for Religious Freedom (34ème), International Association of Democratic Lawyers (34ème), International Council of Jewish Women (34ème), International Educational Development, Inc. (34ème), International Institute for Non-Aligned Studies (34ème), International Institute for Peace (34ème), International League for the Rights and Liberation of Peoples (34ème), Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques (34ème), Organisation internationale pour le progrès (34ème),

Pax Christi International (34ème), Pax Romana (34ème), Transnational Radical Party (34ème) et Worldview International Foundation (34ème).

7. A sa 35ème séance, le 27 août, des déclarations ont aussi été faites par les observateurs des pays suivants : Afrique du Sud, Arménie, Azerbaïdjan, Egypte, Inde, Indonésie, Iraq, Pérou, Soudan, Sri Lanka et Turquie.

8. A la même séance, des déclarations équivalant à un droit de réponse ont été faites par les observateurs du Pakistan et du Viet Nam.

Effets traumatisants des mines terrestres antipersonnel

9. A sa 36ème séance, le 28 août 1997, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1997/L.4 parrainé par Mme Attah, M. Bossuyt, M. Boutkevitch, Mme Daes, M. Eide, M. El-Hajjé, M. Fix Zamudio, Mme Forero Ucros, Mme Gwanmesia, M. Hatano, M. Khalil, M. Maxim, M. Mehedi, Mme Palley, Mme Warzazi, M. Weissbrodt et M. Yimer. M. Joinet s'est ultérieurement joint à eux.

10. M. Joinet a révisé par écrit ce projet de résolution comme suit :

a) Remplacer le neuvième alinéa du préambule dont le texte était le suivant : "Se félicitant en outre des futures conférences internationales qui doivent se tenir à Ottawa du 2 au 4 décembre 1997 et à Oslo du 1er au 19 décembre 1997, au cours desquelles les futures parties au traité mèneront à leur terme les négociations,";

b) Dans le dixième alinéa du préambule, remplacer les mots "pour commencer à produire uniquement des mines dites intelligentes" par les mots "cesser d'utiliser des mines antipersonnel indétectables";

c) Après le quatrième paragraphe du dispositif, insérer deux nouveaux paragraphes qui porteront les numéros 5 et 6, et changer les numéros des paragraphes suivants en conséquence;

d) Dans le nouveau paragraphe 9 du dispositif, insérer après les mots "à tous les gouvernements" les mots "en particulier aux pays qui, dans le passé, ont implanté des mines antipersonnel sur le territoire de pays tiers,".

11. Des déclarations relatives au projet de résolution et aux amendements ont été faites par M. Alfonso Martínez, M. Chernichenko, M. Fan Guoxiang, M. Guissé, M. Weissbrodt et M. Yimer.

12. Le projet de résolution, tel qu'amendé, a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir chapitre II, section A, résolution 1997/33.

Respect des dispositions du droit humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

13. A sa 36ème séance, le 28 août 1997, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1997/L.6 dont les auteurs étaient

M. Bossuyt, M. Boutkevitch, Mme Daes, M. Eide, M. El-Hajjé, M. Forero Ucros, M. Guissé, Mme Gwanmesia, M. Joinet, M. Maxim, Mme Palley, Mme Warzazi et M. Weissbrodt. M. Ali Khan s'est joint ultérieurement aux auteurs.

14. M. Bossuyt a révisé le projet de résolution en remplaçant au paragraphe 1 du dispositif les mots "dispositions des Conventions de Genève du 12 août 1949 et des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme" par "normes du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme".

15. M. Alfonso Martínez, M. Ali Khan, Mme Attah, M. Bossuyt, M. El-Hajjé, M. Guissé et Mme Warzazi ont fait des déclarations au sujet du projet de résolution.

16. Le projet de résolution, ainsi révisé, a été adopté sans être mis aux voix. Pour le texte de la résolution, voir chapitre II, section A, résolution 1997/34.

Conséquences néfastes des sanctions économiques sur la jouissance des droits de l'homme

17. A sa 37ème séance, le 28 août 1997, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1997/L.7, dont les auteurs étaient M. Bossuyt, M. Boutkevitch, Mme Daes, M. Eide, M. Forero Ucros, M. Guissé, Mme Gwanmesia, M. Joinet, M. Maxim, Mme Palley et Mme Warzazi. M. Khalil s'est ultérieurement joint aux auteurs.

18. Des déclarations ont été faites au sujet du projet de résolution par MM. Chernichenko et Guissé.

19. Le projet de résolution a été adopté sans être mis aux voix. Pour le texte de la résolution, voir chapitre II, section A, résolution 1997/35.

La paix et la sécurité internationales, condition essentielle de la jouissance des droits de l'homme, par-dessus tout du droit à la vie

20. A sa 37ème séance, le 28 août 1997, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1997/L.23 dont les auteurs étaient M. Ali Khan, Mme Daes, M. Eide, M. Ferero Ucros, M. Hatano, M. Maxim, Mme Palley, M. Park, Mme Warzazi, M. Weissbrodt et M. Yimer. M. Guissé, M. Joinet et M. Khalil se sont joints ultérieurement aux auteurs.

21. Le projet de résolution a été adopté sans être mis aux voix. Pour le texte adopté, voir chapitre II, section A, résolution 1997/36.

Transfert illicite d'armes

22. A sa 37ème séance, le 28 août 1997, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1997/L.32 dont les auteurs étaient M. Bossuyt, Mme Daes, M. Eide, M. Fix Zamudio, M. Ferero Ucros, M. Guissé,

Mme Gwanmesia, M. Joinet, M. Lindgren Alves, Mme Palley, M. Park, Mme Warzazi, M. Weissbrodt et M. Yimer.

23. Le projet de résolution a été adopté sans être mis aux voix. Pour le texte adopté, voir chapitre II, section A, résolution 1997/37.

Promotion du dialogue sur les questions relatives aux droits de l'homme

24. A sa 37ème séance, le 28 août 1997, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1997/L.33 dont les auteurs étaient M. Alfonso Martínez, M. Ali Khan, Mme Attah, M. Bossuyt, M. Boutkevitch, M. Chernichenko, Mme Daes, M. Diaz Uribe, M. Eide, M. El-Hajjé, M. Fan Guoziang, M. Fix Zamudio, M. Guissé, Mme Gwanmesia, M. Hatano, M. Khalifa, M. Maxim, M. Mehedi, M. Park, Mme Warzazi, M. Weissbrodt et M. Yimer.

25. M. Fan Guoziang a révisé le projet de résolution en remplaçant, au septième alinéa du préambule, les mots "5 août" par "18 avril".

26. M. Bossuyt, M. Diaz Uribe, M. Eide, M. El-Hajjé, M. Guissé, M. Joinet, Mme Warzazi et M. Weissbrodt ont fait des déclarations au sujet du projet de résolution.

27. A la demande de Mme Palley, il a été procédé à un vote. Le projet de résolution a été adopté par 20 voix contre une.

28. Une déclaration a été faite par M. Joinet.

29. Pour le texte de la résolution, voir chapitre II, section A, résolution 1997/38.

La notion d'action positive

30. A sa 37ème séance, le 28 août 1997, la Sous-Commission a examiné le projet de décision E/CN.4/Sub.2/1997/L.42 dont les auteurs étaient Mme Attah, Mme Daes, M. Diaz Uribe, M. Eide, M. Fix Zamudio, M. Guissé, Mme Gwanmesia, M. Khalil, M. Maxim, M. Park, Mme Warzazi et M. Yimer. MM. Joinet et Weissbrodt se sont joints ultérieurement aux auteurs.

31. Le projet de décision a été adopté sans être mis aux voix. Pour le texte de la décision, voir chapitre II, section B, décision 1997/118.

Droits de l'homme et terrorisme

32. A sa 37ème séance, tenue le 28 août 1997, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1997/L.44, qui avait pour auteurs M. Ali Khan, Mme Attah, M. Bossuyt, M. Boutkevitch, M. Chernichenko, Mme Daes, M. Diaz Uribe, M. Eide, M. El-Hajjé, M. Fan Guoziang, M. Fix Zamudio, M. Guissé, Mme Gwanmesia, M. Hatano, M. Joinet, M. Khalil, M. Lindgren Alves, M. Maxim, M. Mehedi, M. Park, M. Weissbrodt et M. Yimer.

33. Mme Palley a fait une déclaration.

34. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir chapitre II, section A, résolution 1997/39.

La protection des droits de l'homme dans le contexte du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) ou du syndrome de l'immunodéficience acquise (SIDA)

35. A sa 37ème séance, tenue le 28 août 1997, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1997/L.50, qui avait pour auteurs M. Ali Khan, Mme Attah, M. Bossuyt, M. Boutkevitch, M. Chernichenko, M. Diaz Uribe, M. Eide, M. El-Hajjé, M. Fan Guozhang, M. Fix Zamudio, M. Guissé, Mme Gwanmesia, M. Hatano, M. Joinet, M. Khalil, M. Koufa, M. Lindgren Alves, M. Maxim, Mme McDougall, M. Mehedi, Mme Palley, M. Park, Mme Warzazi et M. Yimer.

36. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir chapitre II, section A, résolution 1997/40.

Examen des faits nouveaux survenus dans des domaines dont la Sous-Commission s'est déjà occupée ou pourrait s'occuper

37. A sa 37ème séance, tenue le 28 août 1997, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1997/L.51, qui avait pour auteurs M. Ali Khan, Mme Attah, M. Diaz Uribe, Mme Gwanmesia, M. Maxim, M. Mehedi, Mme Palley, M. Park, Mme Warzazi, M. Weissbrodt et M. Yimer.

38. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir chapitre II, section A, résolution 1997/41.

Situation humanitaire en Iraq

39. A sa 37ème séance, tenue le 28 août 1997, la Sous-Commission a examiné le projet de décision E/CN.4/Sub.2/1997/L.57, qui avait pour auteur Mme Warzazi. M. Ali Khan, Mme Attah, M. Diaz Uribe, M. Fix Zamudio, M. Guissé, M. Joinet, M. Khalil et M. Mehedi se sont joints par la suite à l'auteur.

40. M. Bossuyt, M. Chernichenko, M. Guissé, M. Khalil, Mme Warzazi et M. Weissbrodt ont fait des déclarations au sujet du projet de décision.

41. Le projet de décision a été adopté sans vote. Pour le texte de la décision, voir chapitre II, section B, décision 1997/119.

Les droits de l'homme et les progrès de la science et de la technique

42. A sa 37ème séance, tenue le 28 août 1997, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1997/L.58, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, Mme Attah, M. Boutkevitch, M. Chernichenko, Mme Daes, M. Diaz Uribe, M. Fix Zamudio, M. Guissé, Mme Gwanmesia, M. Hatano, M. Khalil, M. Lindgren Alves, M. Maxim, M. Mehedi, M. Park, Mme Warzazi et M. Yimer.

43. M. Weissbrodt a modifié oralement le projet de résolution en insérant dans le dernier alinéa du préambule et aux huitième et vingtième lignes du paragraphe 2 du dispositif, ainsi qu'à la troisième ligne du paragraphe 1 du dispositif, après l'adjectif "néfastes" les mots "et positifs".

44. M. Eide, M. Guissé et M. Joinet ont fait des déclarations au sujet du projet de résolution.

45. Le projet de résolution, tel qu'il avait été modifié, a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir chapitre II, section A, résolution 1997/42.

Célébration du cinquantième de la Déclaration universelle des droits de l'homme

46. A sa 37ème séance, tenue le 28 août 1997, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1997/L.61, qui avait pour auteur Mme Daes.

47. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir chapitre II, section A, résolution 1997/43.

-----